



Entretien

L'immigration dans la société française Aperçu historique Un entretien avec Gérard Noiriel

par Pierre Roche

L'immigration est une dimension décisive du développement du capitalisme français depuis deux cents ans. La perspective historique empruntée par Gérard Noiriel éclaire le rôle des immigrants dans la construction de la classe ouvrière. Si le cadre juridique s'impose comme une composante majeure de l'intégration, l'exclusion qui l'accompagne joue un rôle déterminant dans la structuration du marché du travail.

Pierre Roche

*Dans ton ouvrage *Le creuset français*¹, ton regard embrasse près de deux siècles. À partir de ce point de vue d'historien de la longue durée, peux-tu nous dire quel a été le rôle de l'immigration dans la construction du capitalisme industriel, du prolétariat et du marché du travail.*

Gérard Noiriel

Je suis convaincu que l'immigration a été un élément constitutif du capitalisme à la française, surtout dans sa fraction la plus industrielle, parce que la France a été l'un des principaux pays d'immigration depuis le XIX^e siècle, en Europe mais aussi au niveau mondial. Alors que la plupart des pays d'Europe étaient, au XIX^e siècle, des pays d'émigration, la France est déjà un pays d'immigration. On s'aperçoit dès le Second Empire que le patronat recourt à de la main-d'œuvre étrangère dans les secteurs les plus prolétarisés, les plus durs, les plus mécanisés. Je pense, par exemple, au textile. Depuis la fin du XIX^e siècle, il y a à peu près entre 10 et 15 % de la classe ouvrière qui est formée d'étrangers. Dans les années vingt, par exemple, le taux d'immigration a dépassé celui des États-Unis. En 1930, il est de 515 pour 10 000 habitants contre 492

pour les États-Unis. Et bien sûr, on ne peut pas se contenter de ces chiffres. En regardant à l'intérieur, on constate que le marché du travail en France a été fortement structuré entre des secteurs exposés et des secteurs protégés, y compris le marché du travail ouvrier. L'immigration n'est donc pas, dans le cas français, un phénomène récent, lié uniquement à la conjoncture, à un processus de décolonisation. Globalement, si on veut restituer le problème, on dira qu'elle constitue une nécessité structurelle du capitalisme français.

R.

Tu viens d'évoquer surtout le capitalisme industriel et la constitution du prolétariat industriel mais peut-on mobiliser le même type d'analyse pour la constitution du prolétariat rural ?

N.

Il y a eu aussi une immigration importante dans le monde rural, dans les campagnes. Il y a des régions qui étaient complètement désertées comme,

Gérard Noiriel est historien, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. Son dernier ouvrage s'intitule : *Réfugiés et sans papiers, La république face au droit d'asile XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Pluriel, Hachette, 1998.

¹ Noiriel Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, UH, L'univers historique, Seuil, 1988.

par exemple, le Gers. Aujourd'hui, il s'agit du premier département agricole français. On oublie qu'il doit, en bonne partie, son repeuplement à l'émigration italienne, organisée à partir de la plaine du Pô.

R.

Quelles sont pour toi les raisons d'une telle précocité et d'une telle massivité du recours à l'immigration ?

N.

À contrario des États-Unis ou de l'Australie, la France n'est pas un pays neuf. Le recours à l'immigration ne s'explique donc pas par les nécessités du peuplement, de la mise en valeur. On ne peut pas non plus évoquer un manque absolu de main-d'œuvre puisque la France est le pays dont la proportion de paysans dans la population active restera la plus importante de l'Europe développée. Il y a à peu près en 1950 autant de paysans dans la population active française qu'il y en avait en Angleterre en 1840. Un siècle d'écart sépare approximativement les deux processus d'exode rural. J'ai donc été conduit à critiquer les analyses des historiens

qui faisaient des problèmes démographiques la seule cause de l'immigration.

R.

Oui, on insiste souvent sur la pénurie de main-d'œuvre consécutive à la première guerre mondiale. C'est souvent cet argument conjoncturel qui est mis en avant...

N.

Évidemment il n'est pas faux, il y a eu un million et demi de morts, 10 % de la main-d'œuvre a disparu mais le recours à l'immigration avait déjà commencé bien avant la guerre. La guerre mondiale n'a fait qu'amplifier le phénomène. En fait, la constitution d'un prolétariat à partir des réserves rurales n'a pas bien fonctionné pour la France – Marx l'a montré dans son ouvrage *Le 18 brumaire*² – parce qu'on avait une classe de petits paysans, de propriétaires parcellaires. Je crois que c'est un phénomène très important ; le

² Marx Karl, *Le 18 brumaire de Louis Napoléon Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, 1969.

peuple au XIX^e siècle, par son ingéniosité, par sa capacité à constituer un mode de production fondé sur la pluriactivité, en mobilisant des ressources diverses, a obligé une bonne partie du patronat à installer les usines à la campagne. Le saint-simonisme au XIX^e siècle tourne autour de cette idée : il faut mettre les usines à la campagne si l'on veut éviter une révolution. Le constat de ce qui se passait en Angleterre et la prise en compte des traditions révolutionnaires du peuple français ont finalement conforté l'enracinement des paysans. C'est la raison pour laquelle, sous le Second Empire, il y a un fort développement industriel en France sans augmentation du nombre des ouvriers. C'est assez extraordinaire, il y a eu d'abord un recours massif à la pluriactivité. Mais quand on a basculé vers la deuxième industrialisation, on ne pouvait plus alors utiliser la pluriactivité parce que cette dernière était fondée sur l'acier, le fer, les grandes usines et une concurrence qui nécessitait de rassembler les ouvriers

dans de grandes unités. C'est à ce moment-là que se produit la rupture entre l'industrie, l'agriculture et l'artisanat. À mon avis, on peut analyser ainsi l'enjeu des grandes grèves de 1905, notamment dans la métallurgie : la rationalisation du travail transforme tellement les conditions de vie, l'univers de travail, que les ouvriers paysans ou les ouvriers qualifiés à « l'ancienne manière » ne s'y retrouvent plus. Après avoir protesté collectivement dans des luttes d'une grande intensité, beaucoup finiront par quitter l'industrie.

R.

Quelles sont les régions qui ont été particulièrement caractérisées par ce mouvement de main-d'œuvre ?

N.

Toutes les régions où s'est développée l'industrie lourde (Nord, Lorraine, vallées alpines...) ont été le lieu d'une immigration de masse. Le paradoxe de régions comme la Lorraine sidérurgique ou la Haute-Savoie de Péchiney, c'est que la population locale

émigre au moment où l'activité industrielle connaît son vertigineux développement. On voit bien, à travers ces exemples, que ce n'est pas le problème de la pénurie de main-d'œuvre qui domine, mais le refus de la population française d'accepter la loi de la grande usine. C'est pourquoi, la transformation de la composition « technique » de la main-d'œuvre s'accompagne d'un processus de substitution d'un prolétariat étranger à la classe ouvrière locale. À Pont-à-Mousson, par exemple, en 1905, quasiment tout le personnel est local ; en 1930 plus de 60 % de la main-d'œuvre est étrangère. Les ouvriers français n'apparaissent qu'au niveau des contremaîtres. Avec la rationalisation du processus de production, commencée dans les années qui précèdent la première guerre mondiale, ce ne sont plus les mouleurs « à l'ancienne » qui fabriquent les tuyaux mais des immigrés rivaux à leur poste, et voués au travail à la chaîne. L'écrivain-ouvrier Georges Navel, dont le père travaillait à Pont-à-Mousson, illustre parfaitement ce refus de la grande usine dans la population lorraine³. Il est passé par le centre d'apprentissage de l'usine, parce que son père voulait qu'il exerce un métier plus « qualifié » que lui. Devenu « ouvrier professionnel », Navel n'en décidera pas moins de fuir le « bagne » pour « faire la route », en changeant sans cesse d'activité. Si la bonne conjoncture des années vingt favorisait ce « *turn over* », la crise des années trente va jouer comme un « rappel au réel » pour toute cette main-d'œuvre, rétive à la discipline du travail usinier. Beaucoup d'ouvriers qualifiés vont être alors obligés de se fixer, de se stabiliser et d'accepter les contraintes du capitalisme. C'est l'une des raisons importantes, à mon avis, de l'explosion du Front populaire.

R.

Si j'entends bien ce que tu es en train de développer, on pourrait donc dire que le recours à l'immigration constitue une réponse patronale aux formes de résistance que les ouvriers français mettent en œuvre face à la rationalisation du travail. On serait confronté à un phénomène de compensation ou plutôt de substitution : si les travailleurs immigrés ont été aussi massivement affectés sur les secteurs en proie à la rationalisation du travail, c'est précisément parce que les travailleurs français alors s'en retireraient.

N.

Oui, je défends fortement cette thèse. Jusqu'à présent, malheureusement, mes collègues historiens ne l'ont pas vraiment prise en considération...

³ Navel Georges, *Travaux*, Paris, Édition Stock, 1945.

R.

Oui, je vois bien les raisons de cette résistance à la rationalisation mais comment a-t-elle pu être possible ou plutôt comment rendre compte de son efficacité ?

N.

Si tu veux, c'est l'envers de la médaille républicaine. Si les paysans ou les artisans français ont pu résister aussi efficacement, c'est parce qu'une proportion très importante d'entre eux ont pu récupérer des biens nationaux sous la Révolution française mais aussi parce qu'ils ont obtenu le droit de vote en 1848. La précocité de la citoyenneté, si on peut le dire ainsi, a donné une arme aux classes populaires en faisant des paysans la principale composante du corps électoral. Aucun gouvernement, on le sait bien, ne pouvait durer s'il mécontentait les paysans. Dans les autres pays, en Angleterre ou en Allemagne, par exemple, on a eu d'abord la révolution industrielle puis le droit de vote accordé aux ouvriers. En Angleterre, les ouvriers n'ont pas eu complètement le droit de vote avant la première guerre mondiale. En France, on pourrait dire que la logique a été inversée : la révolution industrielle dans sa dimension massive, brutale, celle qui, à mon avis, apparaît avec l'acier, a eu lieu après le droit de vote au suffrage universel masculin. Les classes populaires ont pu alors, en France, résister beaucoup plus efficacement qu'ailleurs à la nécessaire prolétarianisation. J'ai une grande admiration pour le livre de Karl Polanyi, *La grande transformation*⁴ dans lequel il montre que la nécessité du capitalisme, c'est de transformer la terre, la monnaie et le travail en marchandises, que la folie du libéralisme a été de croire que le marché pouvait s'auto-réguler lui-même. Il montre que c'est cette utopie qui a conduit à une intervention massive de l'État, au protectionnisme et, plus tard, à des dérives fascistes. Certains historiens ont pris appui sur le cas français pour défendre l'idée que le capitalisme fondé sur la petite entreprise pouvait être aussi performant que celui qui privilégie la grande entreprise. Mais, il me semble qu'il ne faut pas s'arrêter au XIX^e siècle, qu'il faut prolonger jusque dans l'entre-deux guerres. Là, les analyses de Polanyi sont justifiées. On s'aperçoit que, dans le cas français, les conséquences négatives de la révolution industrielle sont décalées dans le temps et que tout le poids a été concentré sur l'immigration. Si on ne retrouve pas toutes les caractéristiques du prolétariat

⁴ Polanyi Karl, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 (1^{re} édition, 1944).

dans la main-d'œuvre française, c'est parce qu'elle a été moins touchée que dans d'autres pays par le déracinement. L'accès au monde urbain a été souvent combiné avec des stratégies de mobilité sociale. On retrouve, par contre, ces effets négatifs du déracinement pour l'immigration. Les chercheurs n'échappent pas à cette espèce de tradition – peut-on dire nationale ? – qui pousse à ne pas regarder du côté des immigrés parce qu'ils ne seraient là que provisoirement. J'ai fait ma thèse sur le bassin de Longwy qui est à cet égard un exemple presque caricatural⁵. C'est bien sûr dans ces endroits-là que l'on rencontre les effets extrêmement forts de la prolétarisation liée au développement capitaliste.

R.

On pourrait maintenant essayer de voir en quoi la thèse que tu développes sur ce rôle de l'immigration pourrait peut-être permettre d'aborder la problématique de la mobilité sociale et professionnelle selon une perspective nouvelle, différente en tout cas de celles habituellement adoptées par la plupart des sociologues.

N.

Oui. Ce rôle de l'immigration a permis aussi d'entretenir le mythe républicain de la promotion sociale, de lui donner quelques fondements. Une certaine promotion a ainsi été possible parce que les échelons les plus dévalorisés du marché du travail ont été occupés par l'immigration. Évidemment cette mobilité des ouvriers français se fait sur une échelle limitée. Mais le problème des manœuvres d'usines et de ceux qui travaillaient au fond de la mine, ce n'était pas que leur fils devienne polytechnicien, mais qu'il passe par le centre d'apprentissage, qu'il devienne ouvrier qualifié. Alors évidemment si on regarde çà de loin, on dira qu'il n'y a pas eu de mobilité sociale, l'ouvrier restant enfermé dans sa condition. Mais si l'on se place du point de vue de l'ouvrier et des opportunités qu'il peut saisir, c'est extrêmement important pour lui de sortir du fond de la mine de fer (où les taux d'accidents mortels du travail étaient avant 1939 plus élevés que dans le charbon, peut-être les plus élevés du monde). Cette mobilité explique qu'il n'y ait pas eu, en France, de tradition militante des mineurs comparable, par exemple, à celle du Pays de Galles. Dans ce dernier pays, Scargill, le leader charismatique des grèves des années quatre-vingt, était fils et petit-fils

de mineur. Il y avait au Pays de Galles une véritable « hérédité sociale » chez les mineurs.

R.

Ce que tu as dit sur la mobilité est intéressant parce que je crois qu'on a tendance à occulter le fait que chaque nouvelle vague de migrants a pu autoriser finalement une certaine mobilité, fut-elle, d'un point de vue social, fort réduite.

N.

Cet abord-là vient à manquer parce que souvent les problèmes de mobilité ne sont pas analysés dans une perspective relationnelle. La mobilité des uns se fait au détriment des autres, ou alors on est face à une translation globale du marché du travail, à des fonctions qui disparaissent avec la mécanisation. La mobilité sociale est un élément important dont il faut tenir compte pour comprendre la question de « l'intégration ». Pour moi, l'intégration n'est pas spécifique à l'immigration. Il s'agit d'un concept sociologique, comme le concept d'assimilation sociale. Si l'on prend la question de l'intégration sociale dans cette perspective sociologique, on constate qu'en longue

durée, l'immigration a joué un rôle dans l'intégration des ouvriers au sein de l'État français. C'est parce que la III^e République a amorcé le processus d'intégration de la classe ouvrière dans l'État, qu'elle a réussi à s'implanter durablement. Les lois sociales ont joué ici un rôle important. Mais ces lois sociales sont des lois nationales, au sens où leurs avantages sont d'abord destinés aux nationaux. Le processus d'intégration des ouvriers français a été de pair avec la logique d'exclusion juridique des étrangers.

R.

Peux-tu t'appuyer sur quelques exemples précis ?

N.

J'ai regardé, par exemple, les rares lois sociales adoptées avant la III^e République, comme la loi de 1850 sur les sociétés de secours mutuel. J'ai constaté qu'il n'y avait aucun article dans cette loi qui évoquait la nationalité des personnes concernées. À l'époque, on ne raisonnait pas en terme de nationalité. Jusqu'aux

*Le processus
d'intégration
des ouvriers français
a été de pair
avec la logique
d'exclusion juridique
des étrangers.*

⁵ Noiriel Gérard, *Longwy, immigrés et prolétaires (1880-1980)*, Paris, PUF, 1984.

lois de la III^e République, les règlements des bureaux de bienfaisance pouvaient être différents selon qu'on se trouvait à Marseille ou à Lille. Il y avait surtout un sentiment d'appartenance locale ou communale. Souvent, on pouvait accéder à un droit quand on prouvait qu'on habitait dans la commune depuis un certain nombre d'années. C'était alors des critères beaucoup plus importants que la nationalité au sens juridique de l'appartenance à l'État. La III^e République va entraîner un bouleversement dont on n'a pas pris encore toute la mesure en inculquant dans l'esprit des individus, y compris de ceux appartenant aux classes populaires, le sens de la nationalité, de ce que ça veut dire d'être un « national ». Je crois que c'est très important par rapport à l'immigration, puisque un immigré par définition c'est le non national, c'est celui qui n'a pas droit, c'est celui qui vient après sur le marché du travail.

R.

Justement, peux-tu en dire un peu plus sur les mécanismes de protection du marché du travail ?

N.

Ces mécanismes se sont mis en place entre les années dix-huit-cent-quatre-vingt et les années trente. Ils jouent à différents niveaux. Il y a un niveau interne : certaines professions doivent être protégées, c'est-à-dire qu'il faut être français pour pouvoir les exercer. C'est toute la définition de la « fonction publique ». Quand j'ai travaillé sur les réfugiés étrangers de la

monarchie de Juillet, je me suis aperçu, par exemple, qu'à cette époque, les réfugiés polonais pouvaient être professeurs, voire élus. Sous la III^e République, non seulement les emplois de fonctionnaires, mais aussi les professions médicales et même certains emplois ouvriers (comme ceux des arsenaux ou des chemins de fer) commencent à être réservés aux nationaux. Les mesures prises pendant la première guerre mondiale, puis dans les années vingt, vont aboutir au système actuel. Un étranger ne peut plus venir travailler en France sans avoir obtenu, au préalable, une autorisation explicite de l'État français. L'invention de la carte d'identité pour les étrangers (créée pendant la première guerre mondiale) a pour but de faciliter la mise en œuvre de ce protectionnisme national. Avant la III^e République, les étrangers vivant en France n'étaient enregistrés nulle part. Ils pouvaient entrer et sortir du pays, pratiquement à leur guise. C'est pour mettre fin à cet état de chose qu'est adopté un décret en 1888, puis une loi (en 1893), obligeant les travailleurs étrangers à se faire immatriculer dans la commune où ils résident et à porter constamment sur eux le récépissé de leur déclaration. C'est le début de la logique qui aboutira aux cartes d'identité. Pour moi, il s'agit là d'une mesure centrale de la politique protectionniste, bien qu'elle soit le plus souvent ignorée dans les livres d'histoire qui continuent à ne voir dans le protectionnisme qu'une question de droits de douanes. À partir d'une telle réduction, on peut construire une sorte d'histoire complètement mythique avec des périodes protectionnistes et des périodes libérales. Alors qu'il y a eu une « rupture » décisive qui s'est produite à la fin du XIX^e siècle et dont nous sommes aujourd'hui les héritiers sinon les bénéficiaires. Il s'agit d'un élément décisif qui a permis aussi de conforter la supériorité des pays capitalistes développés par rapport au tiers-monde, par rapport aux pays pauvres. On a ainsi une barrière non pas militaire mais construite sur des papiers d'identité, sur toutes ces technologies d'identification des personnes. C'est à partir de là qu'on a pu utiliser l'immigration au profit de l'économie nationale en canalisant les flux migratoires.

R.

Tu montres aussi par là que le phénomène dit d'exclusion que l'on a apparemment découvert ces derniers temps est aussi une vieille histoire puisque la main-d'œuvre immigrée est exclue de certains marchés du travail afin d'être canalisée vers des marchés du travail caractérisés par la pénurie, afin aussi et

surtout peut-être de permettre l'intégration de la classe ouvrière française dans l'État...

N.

Tu fais bien de souligner ce point-là parce qu'il faut appréhender le problème de l'intégration de façon relationnelle. Intégration ça veut dire exclusion : il n'y a pas d'intégration sans phénomène d'exclusion. Sous la III^e République, l'intégration des classes populaires nationales a été réalisée en même temps qu'on excluait, qu'on établissait une discrimination fondée sur la nationalité. Alors évidemment, moi je ne juge pas, je ne dis pas que c'est bien ou pas bien. Contrairement au reproche qui m'a été parfois adressé, je ne « dénonce » pas la République. Mon rôle de chercheur, c'est tout simplement de comprendre comment ça marche. Ce qui m'intéresse, c'est de dégager les mécanismes qui ont été inventés à ce moment-là et sur lesquels on vit encore.

R.

Cette exclusion des non nationaux est-elle toujours aussi forte aujourd'hui ?

N.

Non, il faut ajouter que cette exclusion des non nationaux a été progressivement atténuée, notamment par le droit international. Les conventions internationales ont permis progressivement que les travailleurs étrangers puissent bénéficier de certains avantages accordés aux nationaux. Mais on ne revient pas pour autant au point de départ. Désormais l'immigré peut négocier ou revendiquer une égalité des droits sociaux mais à condition qu'il ait des représentants qui eux-mêmes vont pouvoir négocier au niveau diplomatique. Dans mon ouvrage sur les réfugiés⁶, je me suis surtout préoccupé des étrangers qui avaient été privés de leur appartenance nationale, les « apatrides », comme les juifs allemands des années trente ou les russes blancs. Ces gens sont dans une situation beaucoup plus difficile que les autres immigrants, puisqu'ils ne sont plus protégés par un État-nation. Nous sommes dans un monde où il n'est pas possible de vivre normalement si on n'est pas le national d'un État. La nationalité est un élément qui est constitutif de notre identité sociale et qui détermine ce qu'on a le droit de faire et ce qu'on n'a pas le droit de faire, les possibilités qui s'ouvrent à nous dans notre existence quotidienne. Cela, l'histoire sociale ou l'économie l'a trop souvent oublié dans le passé. J'ai critiqué dans

cet ouvrage cette conception de l'« École des Annales » qui n'a pas permis de voir comment le droit contribuait à structurer les rapports sociaux et déterminait aussi toute une série d'enjeux, y compris d'enjeux de luttes à l'intérieur de la classe ouvrière. Parce qu'une fois ces lois sociales promulguées, les gens vont comprendre, notamment à partir de la période de crise et de chômage des années dix-huit-cent-quatre-vingt, que le fait de se dire « français » donne des droits. Cela va être très important du point de vue du nationalisme, beaucoup plus que toutes les grandes théories de Renan.

R.

Oui, surtout que l'on va faire un pas supplémentaire lorsque non seulement les étrangers mais aussi les naturalisés vont être exclus de certaines professions libérales. L'exemple de la profession des avocats est de ce point de vue tout à fait caractéristique.

N.

Ça aussi, c'est important de le souligner. En fait, toute une série de choses mises en œuvre par Vichy avaient été, au niveau des cadres de la pensée, préparées bien avant. Ainsi, les lois de 1889 et de 1927 sur la nationalité française sont toujours présentées comme des lois libérales. Libérales, elles le sont certes au regard de l'économie puisqu'elles permettront d'alimenter le marché du travail. Mais force est de constater que ces lois ont aussi permis d'introduire le critère de l'assimilation : pour être français il faut être « assimilé » français. C'est ce critère qui, implicitement, va justifier l'apparition d'une ségrégation à l'intérieur du corps des citoyens français. La loi de 1889 interdit aux nouveaux naturalisés d'exercer des fonctions politiques pendant 10 ans. Et ces mesures seront constamment aggravées dans les décennies suivantes.

R.

Une période probatoire...

N.

Oui, et ça c'est très important parce que cette discrimination à l'intérieur de la catégorie des citoyens a constitué un précédent, une brèche dans laquelle le gouvernement de Vichy va s'engouffrer pour retirer la nationalité française à 15 000 naturalisés et pour imposer un statut discriminatoire à l'encontre des juifs.

R.

Robert Badinter, sur cette question, a écrit, il y a quelque temps, un ouvrage dans lequel il montre bien qu'aucune protestation ne s'était élevée de

⁶ Noiriel Gérard, *Refugiés et sans papiers, La république face au droit d'asile XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Pluriel, Hachette, 1998.

*l'intérieur de la profession des avocats lorsque les juifs en ont été exclus*⁷.

N.

Oui. Il n'y a pas eu une seule protestation. Les gens avaient été formés et, durant les années trente, les étudiants en droit avaient été parmi les plus actifs dans la xénophobie. Tous ces gens qui avaient été actifs à l'Action française ont occupé des postes importants sous Vichy. Tous n'étaient pas d'horribles fascistes. Même si le gouvernement de Vichy se situe en rupture par rapport à la République, il va mobiliser à son profit une vision du monde social dont les prémisses ont été construites sous la III^e République.

R.

On vient de voir les secteurs dont les immigrants, voire parfois les naturalisés ont été exclus. Peut-on maintenant construire une première représentation des secteurs vers lesquels ils ont été canalisés ? Est-ce que tu peux très rapidement caractériser ces secteurs ?

N.

Oui, et on peut comparer ici le cas français à celui des États-Unis. Tout d'abord, dans le cas français, la courbe de l'afflux de la population étrangère coïncide très étroitement avec la courbe de l'activité économique. À une bonne conjoncture répond un afflux d'immigrants, à une crise répond une stabilisation, voire un reflux. Aux États-Unis ce n'est pas tout à fait pareil puisque les lois du début des années vingt sur les quotas se font indépendamment de la conjoncture du marché du travail. Ensuite, dans le cas français, plus le travail est dévalorisé plus on a recours à la main-d'œuvre étrangère. J'avais essayé de dresser une rapide typologie des secteurs du marché du travail les plus stigmatisés. On retrouve les secteurs les plus mécanisés, de l'industrie textile des années 1860-1870 au travail à la chaîne, les emplois pénibles comme ceux des ouvriers agricoles ou des manœuvres, les emplois liés au marché secondaire du travail comme ceux du Sentier ou de la Goutte d'or, souvent caractérisés par des phénomènes d'auto-exploitation à l'intérieur des communautés étrangères. Enfin, il est une composante qu'on oublie trop souvent, c'est la composante féminine, le marché du travail domestique. Voilà les quatre grands pôles que l'on rencontre déjà à la fin du XIX^e et qui ont fonctionné jusqu'aujourd'hui.

⁷ Badinter Robert, *Un antisémitisme ordinaire, Vichy et les avocats juifs (1940-1944)*, Paris, Fayard, 1997.

R.

Jusqu'à maintenant, tu as surtout mis en évidence le rôle de l'immigration dans la mobilité ascendante des ouvriers français et dans le processus d'intégration de ces derniers dans l'État. Mais peut-on dire que les immigrants eux-mêmes ou du moins les plus anciens d'entre eux ont pu bénéficier aussi de cette mobilité et de cette intégration ?

N.

Il est vrai que les communautés étrangères ont bénéficié elles-mêmes de cette mobilité, au sens où chaque nouvelle vague d'immigration pousse l'autre en avant. Le problème, c'est que ce mécanisme-là aujourd'hui ne fonctionne plus. Dans les périodes que j'ai analysées, on avait chaque fois une période de bonne activité, une crise et un redémarrage ; à chaque fois il y a eu aussi une guerre mondiale... Aujourd'hui on est, de ce point de vue-là, dans une situation inédite, avec un très fort chômage structurel.

L'élimination massive des emplois peu qualifiés, emplois qui représentaient évidemment des débouchés pour des immigrants venant des zones rurales et qui n'avaient pas de qualification autre que leur force physique, change aussi la situation par rapport aux époques antérieures. Le schéma historique que j'ai présenté dans mes travaux ne permet pas d'analyser ces données nouvelles. Ceci dit, il est instructif à cet égard d'examiner l'enquête qui a été conduite par Jean-Louis Borkowski, parue dans la revue de l'INSEE *Données sociales*⁸. Il s'agissait d'une exploitation secondaire de l'enquête Pauvreté de l'INSEE. Il a travaillé sur plusieurs milliers de familles immigrées, première et

*Il est vrai que
les communautés
étrangères ont
bénéficié elles-mêmes
de cette mobilité,
au sens où chaque
nouvelle vague
d'immigration pousse
l'autre en avant.
Le problème, c'est
que ce mécanisme-là
aujourd'hui
ne fonctionne plus.*

⁸ Borkowski Jean-Louis, « L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants », *Données sociales*, INSEE, 1990.

deuxième générations, présentes en France depuis une vingtaine d'années. Il montre qu'il y a une mobilité sociale pour les immigrés, y compris pour les immigrés venus d'Afrique du Nord, une mobilité sociale qui correspond à la moyenne nationale. Il n'y a pas comme aux États-Unis de spécificité ethnique, communautaire. S'il fallait trouver une spécificité, elle toucherait surtout les immigrés venus de l'Europe de l'Est. Cela ne m'a pas beaucoup surpris.

R.

Mais si l'on veut comprendre cette mobilité sociale de la population étrangère et peut-être aussi entrer dans l'analyse de ses différenciations internes, que faut-il alors prendre en compte ?

N.

En fait, pour comprendre la mobilité de la population étrangère, il est important de prendre en compte le lieu d'enracinement. Les Polonais, par exemple, sont massivement présents dans le Nord, dans des régions qui sont aujourd'hui complètement déstructurées par la crise, alors que l'immigration d'Afrique du Nord s'est fixée dans des bassins d'emploi beaucoup plus vastes, plutôt dans les zones urbaines, comme la région parisienne. Pour eux, les opportunités seront donc supérieures peut-être à celles dont bénéficient ceux qui vivent dans le Nord-Pas-de-Calais. Évidemment, dans le Nord-Pas-de-Calais, beaucoup sans doute ont quitté la région ; ceux-là n'apparaissent plus localement. Un autre élément qui m'avait paru important dans cette enquête renvoie à l'une des spécificités des immigrés venus d'Afrique du Nord. On a, en effet, deux composantes très éclatées : une composante qui s'intègre très bien, qui accède parfois à l'élite, et puis une autre composante qui est à la dérive. Cette polarisation est caractéristique du groupe qu'on appelle les « beurs ». Au niveau de la deuxième génération on ne constate pas de construction de ghettos parce que les gens n'ont pas été, jusqu'ici, voués génération après génération à certains secteurs dévalorisés du marché du travail en raison de leur origine. C'est un point qu'il faut à mon avis défendre, car beaucoup de forces luttent aujourd'hui pour essayer d'identifier les gens à partir de leur origine, le mot « beur » est un bon exemple.

R.

Je sens chez toi de fortes réserves sur l'usage du substantif « beur », sur tous les mots qui sont là pour désigner, assigner les individus mais en même temps

tu n'hésites pas à user de l'expression « deuxième génération » en précisant bien qu'on ne saurait en faire l'économie si l'on veut rendre compte d'un certain nombre de processus.

N.

Oui, là on rentre dans un autre problème sur lequel je me suis beaucoup bagarré, c'est le problème des « catégories ». On peut avoir une attitude qui consiste à déconstruire les catégories, on peut passer sa vie à les déconstruire. En philosophie, une telle attitude est sans doute possible et nécessaire mais quand on fait des sciences sociales, il faut bien employer des mots et leur donner un sens. Donc, à partir de ce moment-là, l'issue, c'est de prendre des distances par rapport au vocabulaire que l'on emploie, le justifier du point de vue descriptif et dire en quoi il ne correspond pas au sens que les acteurs ou les hommes politiques lui donnent habituellement. Moi, j'ai essayé de définir ce que j'entendais par « deuxième génération » et d'explicitier l'éclairage sociologique qu'il pouvait apporter. Les immigrants – je préfère *immigrants* à *immigrés* – étaient exposés aux formes les plus dures de prolétarianisation et n'avaient aucun moyen de se défendre parce que, dès qu'ils militaient, ils étaient renvoyés *manu militari*. Mais leurs enfants ont pu se défendre. J'ai étudié ça en Lorraine. L'énorme succès du Parti communiste en Lorraine a été lié à l'émergence d'électeurs d'origine italienne. Dans les nombreuses enquêtes orales qu'on a pu réaliser, on s'est aperçu

que ces gens avaient été marqués, durant leur enfance, par les morts à l'usine ou dans la mine, par le patronat, par les rares révolutionnaires qui venaient avec le drapeau rouge. Quand ils sont devenus adultes, ils étaient français et souvent plus qualifiés que leurs parents. En fait, tout se conjugait pour leur donner une force politique, un enracinement politique au cœur de la classe ouvrière qualifiée. Ce sont ces gens-là qui ont fait le Parti communiste. Dans beaucoup d'endroits, on s'aperçoit que les forces vives du Parti communiste ont été les deuxièmes générations de l'immigration. Donc c'est à ce niveau-là que le concept de deuxième génération devient éclairant en montrant l'importance du passé migratoire.

Les gens issus de l'immigration ont joué un rôle très important dans le succès du Front populaire, dans les grèves de 1938, dans la résistance ou encore l'après-guerre. Il faut donc aller contre une certaine écriture de l'histoire du mouvement ouvrier qui a tendance à toujours gommer le rôle de l'étranger ou alors à le présenter négativement comme un casseur de grève.

R.

Pourtant, s'il est une image très prégnante, ce serait plutôt celle de l'immigré casseur de grèves...

N.

Très prégnante, oui et nourrissant aussi une forme de xénophobie à l'intérieur du mouvement ouvrier. À la fin du XIX^e siècle, on stigmatisait le POF de Jules Guesde en utilisant l'expression « le parti des Belges ». Et ces Belges étaient surtout des gens de la deuxième génération marqués par les effets de trajectoire dont je viens de parler. Ce dont leurs parents avaient été victimes entraînait la radicalité de leur vision du monde politique. Après, il y a eu un événement important, c'est la stabilisation des années trente. Là, l'enracinement a joué un grand rôle et les gens issus de l'immigration ont joué un rôle très important dans le succès du Front populaire, dans les grèves de 1938, dans la résistance ou enco-

re l'après-guerre. Il faut donc aller contre une certaine écriture de l'histoire du mouvement ouvrier qui, comme tu le soulignais, a tendance à toujours gommer le rôle de l'étranger ou alors à le présenter négativement comme un casseur de grève.

R.

Si je comprends bien, l'usage de l'expression « deuxième génération » n'a pour toi de sens et ne peut avoir une portée heuristique que si on la lie étroitement au concept sociologique de socialisation...

N.

Oui, je crois qu'en usant de l'expression « deuxième génération », on peut intégrer toute la problématique sociologique concernant le lieu de la première socialisation. Ce qui est déterminant pour définir un individu, pour comprendre notamment les « sentiments d'appartenance », ce n'est pas tant son lieu de naissance, sa nationalité d'origine, mais le lieu de sa première socialisation. Je pense que la notion de deuxième génération a une pertinence sociologique parce qu'on peut retrouver les traits qui vont définir une spécificité mais ça ne veut pas dire que je reprends à mon compte l'expression « beur » et que je catégorise ; au contraire, le fait que la deuxième génération soit socialisée dans le pays d'accueil signifie que les éléments d'origine, de la religion et de la culture ne sont plus pertinents. Ensuite, les gens peuvent s'identifier à des messages, devenir intégristes, islamistes. Il y a des adhésions volontaires, des projets politiques. Mais cela relève d'un autre ordre. J'ai tiré un grand profit des études pionnières sur l'immigration réalisées dans l'entre-deux-guerres par les sociologues de l'école de Chicago dont on vient d'éditer en français l'ouvrage fameux *Le paysan polonais* de Thomas et Znaniecki⁹.

R.

Tu mobilises dans ton ouvrage la méthode comparatiste. Quel peut être son apport vis-à-vis de l'analyse des phénomènes de xénophobie et de racisme ?

N.

Oui, ce qui est caractéristique du discours franco-français c'est de considérer le racisme comme un phénomène nouveau. Il y a ce discours : « *Autrefois il n'y avait pas de racistes parce que les immigrés étaient gentils mais aujourd'hui il y a un problème !* »

R.

Oui, ou encore : « Les italiens d'autrefois, ce n'est pas comme les algériens d'aujourd'hui ! »

⁹ Thomas William, Znaniecki Florian, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique*, Paris, Nathan, 1998.

N.

Voilà ! Selon la couleur politique on mettra le problème sur le compte de ceci ou de cela mais on ne peut pas ne pas voir la dimension structurelle de cette xénophobie, c'est-à-dire cette hantise de l'invasion, le caractère répétitif des arguments employés. J'ai donc essayé de dégager le fond commun. Il existe encore aujourd'hui parce qu'on n'a pas traité le symptôme, parce qu'on a refusé de voir comment, dans les formes de raisonnement républicain, on pouvait donner du grain à moudre aux analyses, aux fantasmes de l'extrême droite. C'est surtout ça qui me préoccupe. Ce livre-là a été écrit dans le contexte des années quatre-vingt où on entendait des gens, à l'intérieur de la gauche même, dire que l'islam était une menace pour l'identité nationale. Selon moi, Durkheim a donné la clé de la compréhension de l'intégration sociale. Il l'a fait parce qu'il était lui-même personnellement confronté à ce contexte-là et il a proposé les concepts de socialisation et d'intégration dans l'État. Pour simplifier, on pourrait dire que l'enfant est du pays dans lequel il est socialisé. Norbert Elias ne dit pas autre chose. Cette thèse-là était très minoritaire jusque dans les années soixante. Beaucoup de gens s'appuyaient plutôt sur la théorie de l'enracinement. Je ne suis pas sûr que la sociologie durkheimienne de l'intégration soit beaucoup mieux connue aujourd'hui... Même si le mot « culture » a remplacé le mot « race ».

R.

À cet égard, tu reprends dans ton ouvrage les thèses d'Abdelmalek Sayad sur les trois âges de l'immigration algérienne¹⁰. Dans un premier temps, l'émigrant est délégué par son groupe d'origine afin de lui procurer les ressources qui lui font défaut. L'émigration est alors une solution temporaire qui soulage une misère rurale qui, pour une large part, a été induite par la colonisation. Durant le deuxième âge, l'émigrant n'est plus délégué par le groupe mais tente de s'en sortir seul. Enfin, le troisième âge est celui de l'immigration définitive. Tu reprends donc ces thèses en disant que leur portée dépassait largement le cadre algérien, montrant notamment que le processus n'a guère été différent, par exemple, pour le maçon de la Creuse¹¹.

¹⁰ Sayad Abdelmalek, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, juin 1977.

N.

Oui, parce que Sayad est pour moi une référence tout à fait centrale pour la sociologie de l'immigration. J'estime son travail au plus haut point. Si ses travaux ont été marginalisés, c'est sans doute parce qu'il n'allait pas dans le sens du vent. Bien sûr, il faut analyser le discours du *Front national* mais ce qui est sans doute plus intéressant, c'est de montrer qu'un discours d'extrême droite ne peut

rencontrer un impact important que s'il y a une mise en acceptabilité venant de cercles bien plus larges. Il est sûr qu'il y a des conjonctures mais aussi les enjeux des mots. J'ai beaucoup aimé le livre de Simone Bonnaïfous *L'immigration prise au mot*¹². Elle montre bien comment le succès du *Front national* tient au fait d'avoir réussi non pas à imposer ses réponses mais ses questions. Quand on a bien pris conscience de cela, on peut alors s'interroger sur nous-mêmes, sur le rôle qu'on est conduit à jouer dans l'alimentation de ce type de questionnement. Le *nous* est collectif, il renvoie aux gens qui ont le pouvoir d'écrire, de construire des représentations du monde.

R.

Oui, des mots ou des questions deviennent ainsi légitimes...

N.

Oui, il y a un débat avec les gens de l'INED pour savoir s'il faut transformer les statistiques en construisant une catégorie « individus issus de l'immigration ». Moi ça m'a toujours paru assez dangereux...

R.

Oui, je partage ton souci. Nombre de sociologues, par exemple, usent et abusent des variables « taux de population issue de l'immigration », voire « proportion de Maghrébins » dans leur tentative de rendre

*Montrer qu'un discours
d'extrême droite
ne peut rencontrer
un impact important
que s'il y a une mise
en acceptabilité venant
de cercles
bien plus larges.*

¹¹ Nadaud Martin, *Léonard, maçon de la Creuse*, Paris, Maspéro, 1976 (édition, 1895).

¹² Bonnaïfous Simone, *L'immigration prise au mot*, Paris, Kimé, 1991.

compte des différentes formes de délinquance ou de violence...

N.

Je me souviens du débat sur les immigrés à l'école, dans les années quatre-vingt. Pendant des années, on a eu des « commentateurs » qui nous disaient que les enfants d'immigrés réussissaient moins bien à l'école que les enfants des non immigrés. Dès qu'on a croisé les variables de l'origine socioprofessionnelle et de l'origine nationale, on s'est aperçu qu'à milieu socio-professionnel égal il n'y avait pratiquement pas de différence. Le travail du sociologue, c'est quand même de croiser ces variables et de pouvoir dire ce qui est déterminant. Aujourd'hui, la plupart des spécialistes s'accordent pour reconnaître que c'est le

milieu social qui est déterminant, et pas l'origine religieuse ou « ethnique ». On a là une illustration d'un point qui me préoccupe beaucoup. La nécessité de défendre l'autonomie de la recherche pour ne pas reprendre d'emblée les catégories qui nous sont imposées par les « experts » ou par les acteurs du monde politique¹³. Ce n'est pas une lubie d'intellectuel coupé des masses, c'est une nécessité *politique* au sens fort du terme. Je pense qu'on peut aider les hommes politiques à mieux faire leur travail si on garde cette distance. L'exemple de l'école, évoqué plus haut, illustre bien les conséquences politiques des choix que le chercheur opère quand il construit ses catégories. Soit on met en avant le critère de l'origine pour expliquer l'échec scolaire, et alors on met en place des politiques de rattrapage par « nationalité » ou par « groupe ethnique » (ce qui a été tenté dans les années quatre-vingt). Soit on met en avant le critère social et on prend des mesures en faveur de tous ceux qui vivent les mêmes difficultés sociales.

¹³ Sur cette question des rapports entre recherche, expertise et politique, se reporter à la préface de son ouvrage déjà cité *Réfugiés et sans papiers*.